

« Le temps n'a qu'une réalité, celle de l'instant. Autrement dit, le temps est une réalité resserrée sur l'instant et suspendue entre deux néants »

Gaston Bachelard, philosophe et épistémologue



22, avenue Franklin Roosevelt
75008 Paris - France
Tél. : 33 (0)1 53 77 29 00
www.francehorlogerie.com
www.lamontrefrancaise.com
contact@cfhm.com

siret : 784 358 673 00035
code APE : 9411Z

Bureau de Shanghai / Francéclat

00 86 186 16 61 99 00
twl.franceclat@qq.com
cfhm-shanghai@qq.com

RAPPORT D'ACTIVITE 2018 - France Horlogerie

2018 France Horlogerie : Changement de dénomination

4

2018 France Horlogerie : Réseaux sociaux et montée en puissance de « La montre française »

5

2018 France Horlogerie : Le Temps du futur

16

La synchronisation horaire avec ALS 162 : une mission de service public pour France Horlogerie

Le temps légal français : un enjeu pour la France

La Fondation du Temps : un projet ambitieux pour positionner la France dans le Temps synchronisé

Usine 4.0 et Industrie du futur

2018 France Horlogerie : les multiples facettes de l'activité

19

Le combat de France Horlogerie pour les actions collectives menées par Francéclat

L'horlogerie française s'expose : Baselworld, EPHJ, China Watch & Clock Fair, Hong Kong Watch & Clock Fair, Journées de la Montre française, France Horlogerie présente au salon des maires, Journée du Clocher, salon Micronora

Chine

Promotion des marques françaises à l'export

Projet de concours horloger

Echange de données informatisé (EDI)

Règlement général sur la protection des données (RGPD)

Normalisation et normes environnementales - Reach et traçabilité des produits horlogers

France Horlogerie dans les organisations au service de la profession

2018 Nos adhérents innovent

33

2018 Chiffres

34

Production

Exportations et réexportations

Importations

Origine des produits horlogers mis à la consommation en France

Chiffre d'affaires hors taxes 2017 et 2018

Commerce extérieur français 2018

France Horlogerie

38

Ses missions

Son organisation

Ses partenaires et interlocuteurs

3

FRANCE HORLOGERIE : CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

La CFHM devient France Horlogerie - Industries du Temps et des microtechniques

Créé en 1947, la Chambre française de l'horlogerie, élargie aux microtechniques en 1987, s'apparentait, par sa dénomination, à un cadre d'organisation patronale qui n'est plus en adéquation avec toutes les activités menées, d'autant que la CFHM ne gère pas de convention collective.

Les fabricants français d'horlogerie sont en effet rattachés à la convention collective de la métallurgie, seule convention collective pour la fabrication dans l'horlogerie, hormis les fabricants de bracelets cuir.

C'est pourquoi la CFHM a pu se consacrer très tôt à d'autres domaines d'actions (marchés, lobbying européen, normalisation...) pour tenir compte des évolutions. Elle concourt aussi, depuis 2004, à une mission de service public avec la diffusion du signal de synchronisation horaire ALS 162 qui est le seul basé sur le temps légal français.

Prenant compte du regain d'intérêt pour l'horlogerie en France, de l'évolution du nom de certaines organisations comme le Climo, devenu France Industries créatives, ou le Groupement des fédérations industrielles (devenu France Industrie avec la fusion avec le Cercle de l'Industrie), le conseil d'administration a décidé de changer, lors de sa réunion du 5 juillet 2018, la dénomination de notre chambre - dont le sigle CFHM était incompréhensible pour les non initiés -, comme suit :

France Horlogerie

Industries du Temps et des microtechniques

Cette nouvelle dénomination tient à affirmer une identité plus forte, compréhensible et moderne. En outre la référence aux industries du Temps couvre un spectre beaucoup plus large avec toutes les applications utilisant une base de temps. Le projet de Fondation du Temps en cours d'élaboration en est l'illustration.

Mais le nouveau monde ne saurait oublier l'ancien. A la fois « mercenaire » et « missionnaire » France Horlogerie, sur la base des enjeux de ses adhérents, souhaite valoriser et promouvoir les compétences horlogères françaises, tout en tissant des relations avec d'autres secteurs industriels, les distributeurs et les acteurs d'autres pays.

FRANCE HORLOGERIE : RÉSEAUX SOCIAUX ET MONTÉE EN PUISSANCE DE LA MONTRE FRANÇAISE

OPÉRATION BASELWORLD 2018

- VIDÉOS -



- VIDÉOS EN FRANÇAIS -



1. PIERRE LANNIER

48.190 VUES - 706 J'AIME
Durée de la vidéo (min) : 2:18
Durée moyenne de visionnage (min) : 2:02
Situation géographique : France 43 %
Âge du spectateur : 18 - 24 ans 40,3 %



2. MICHEL HERBELIN

50.971 VUES - 2804 J'AIME
Durée de la vidéo (min) : 2:01
Durée moyenne de visionnage (min) : 1:51
Situation géographique : France 52 %
Âge du spectateur : 25 - 34 ans 61,7 %



3. LIP, GO GIRL ONLY, JOALIA

51.205 VUES - 397 J'AIME
Durée de la vidéo (min) : 2:25
Durée moyenne de visionnage (min) : 2:03
Situation géographique : France 31 %
Âge du spectateur : 18 - 24 ans 44,8 %



4. HALCHIMY, HEXAGONALE

50.777 VUES - 606 J'AIME
Durée de la vidéo (min) : 2:19
Durée moyenne de visionnage (min) : 2:09
Situation géographique : France 38 %
Âge du spectateur : 25 - 34 ans 59,2 %



- VIDÉOS EN FRANÇAIS -

5. SAINT HONORÉ, TWC
53.761 VUES - 1653 J'AIME
Durée de la vidéo (min) : 2:22
Durée moyenne de visionnage (min) : 2:06
Situation géographique : France 31 %
Âge du spectateur : 25 - 34 ans 36,6 %

6. BERTHET, PHENOMEN
50.531 VUES - 1345 J'AIME
Durée de la vidéo (min) : 2:28
Durée moyenne de visionnage (min) : 2:07
Situation géographique : France 47 %
Âge du spectateur : 25 - 34 ans 58,1 %

7. FOB, BRISTON
50.540 VUES - 513 J'AIME
Durée de la vidéo (min) : 2:54
Durée moyenne de visionnage (min) : 2:19
Situation géographique : France 52 %
Âge du spectateur : 25 - 34 ans 66,8 %

8. AMBRE, FUGUE
58.615 VUES - 492 J'AIME
Durée de la vidéo (min) : 2:33
Durée moyenne de visionnage (min) : 2:04
Situation géographique : France 47 %
Âge du spectateur : 25 - 34 ans 55,7 %

- VIDÉOS EN FRANÇAIS -

	<p>9. UTINAM, AIGHT</p> <p>50.289 VUES - 511 J'AIME</p> <p>Durée de la vidéo (min) : 2:58</p> <p>Durée moyenne de visionnage (min) : 2:21</p> <p>Situation géographique : France 59 %</p> <p>Âge du spectateur : 25 - 34 ans 53,1 %</p>
<p>10. CHARLES JOURDAN, MW&CO</p> <p>51.902 VUES - 599 J'AIME</p> <p>Durée de la vidéo (min) : 2:50</p> <p>Durée moyenne de visionnage (min) : 2:18</p> <p>Situation géographique : France 57 %</p> <p>Âge du spectateur : 25 - 34 ans 58,1 %</p>	

- VIDÉOS EN ANGLAIS -



LIP - PIERRE LANNIER - MICHEL HERBELIN

52.597 VUES 730 J'AIME
Durée de la vidéo (min) : 2:18
Durée moyenne de visionnage (min) : 2:05
Situation géographique : U.K 23 %
Âge du spectateur : 25 - 34 ans 71,1 %



BRISTON - BERTHET - UTINAM - AMBRE - SAINT HONORE - TWC

53.023 VUES 498 J'AIME
Durée de la vidéo (min) : 3:19
Durée moyenne de visionnage (min) : 2:47
Situation géographique : U.S 25 %
Âge du spectateur : 25 - 34 ans 57,8 %



PHENOMEN - FOB - HEXAGONALE - MW&CO - AIGHT - HALCHIMY - FUGUE

53.680 VUES 515 J'AIME
Durée de la vidéo (min) : 2:50
Durée moyenne de visionnage (min) : 2:21
Situation géographique : U.K 21 %
Âge du spectateur : 25 - 34 ans 51,2 %

- ANIMATION CORNER HORLOGERIE -



- VIDÉOS & PHOTOS -

INSTAGRAMEURS / INFLUENCEUR

(PRÉSENCE SUR VIDÉOS ET PUBLICATIONS)

- INSTAGRAM & YOUTUBE -

VISITE DES INFLUENCEURS AUX EXPOSANTS FRANÇAIS

Relais en live de la visite des exposants français sur l'InstaStory et le Snapchat des influenceurs
Focus sur les marques françaises

aliachergui

604k abonnés

alisunaoff

503k abonnés

thecharlesdiariesoff

75,5k abonnés



- VIDÉOS LA MONTRE FRANÇAISE -
- 2018 -



Série de 4 vidéos :
AKTEO, SAINT HONORÉ, THIRSTY

6.454 VUES - 353 J'AIME
Durée moyenne des vidéos (min) : 0:30
Durée moyenne de visionnage (min) : 0:26
Situation géographique : France 51 %
Âge du spectateur : 14 - 25 ans 59,7 %



DODANE GUIDING YOU THROUGH
TIME ZONES WITHOUT HASSLE !
(Youtube, Instagram, Facebook)

15.698 VUES - 2345 J'AIME
Durée de la vidéo (min) : 3:13
Durée moyenne de visionnage (min) : 2:49
Situation géographique : France 59 %
Âge du spectateur : 25 - 34 ans 69,2 %



**LES ENJEUX HORLOGERS
DU VAL DE MORTEAU**

9.584 VUES - 2902 J'AIME
Durée de la vidéo (min) : 3:39
Durée moyenne de visionnage (min) : 3:12
Situation géographique : France 73 %
Âge du spectateur : 45 - 54 ans 71,4 %

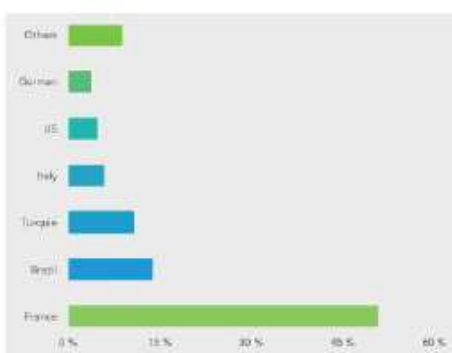
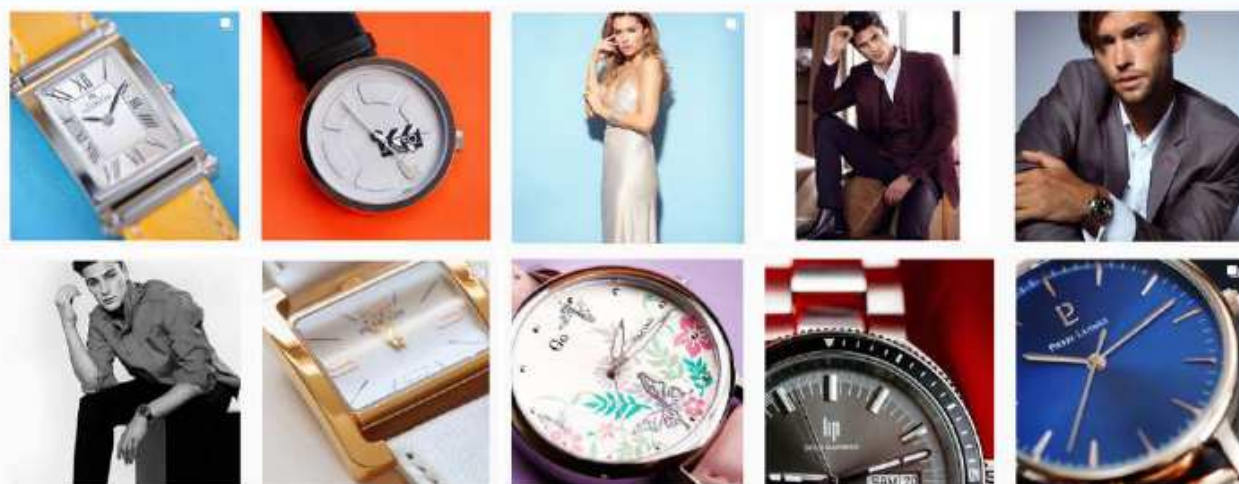
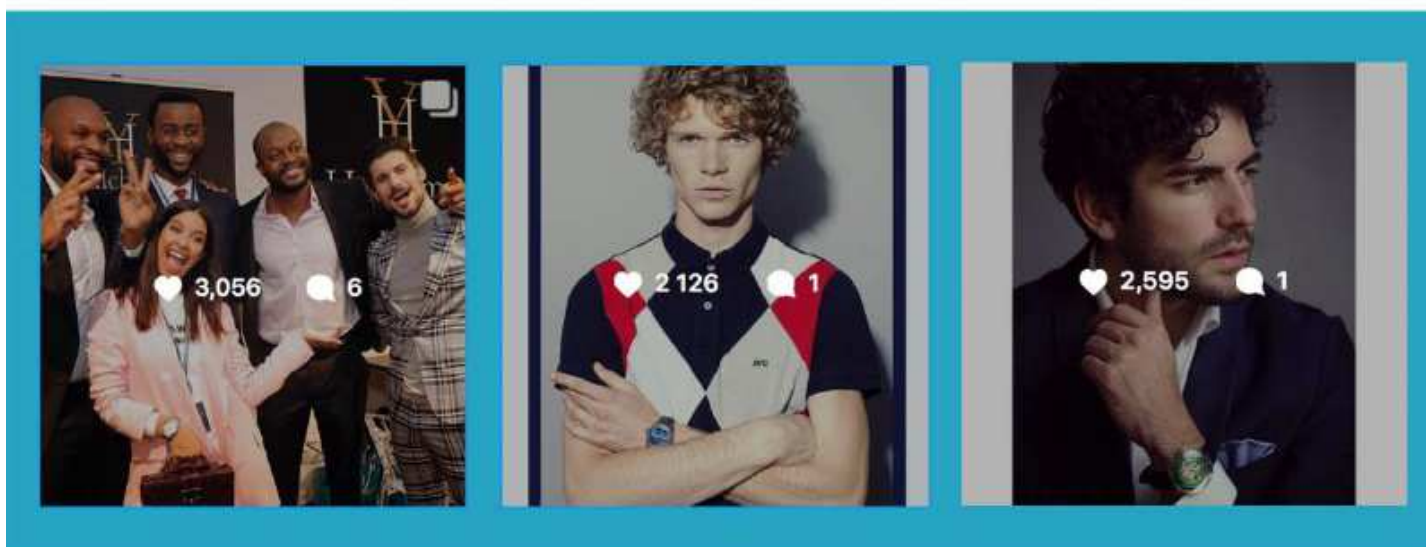


**Exposition : LES HORLOGERS
DU VAL DE MORTEAU**

6.377 VUES - 14 J'AIME
Durée de la vidéo (min) : 4:36
Durée moyenne de visionnage (min) : 3:12
Situation géographique : France 79 %
Âge du spectateur : 45 - 54 ans 85,1 %



- INSTAGRAM LA MONTRE FRANÇAISE -
- 2018 -



ÂGE AUDIENCE*

13-17 : 17%
18-24 : 53%
25-34 : 19%
35-44 : 7%
45+ : 4%

11,170 FOLLOWERS*

658 POSTS*

85.840 LIKES*

786 COMMENTS*

68% HOMMES 32% FEMMES

*au 31 décembre 2018

- BANQUE D'IMAGES & VIDÉOS -
- SUR FLICKR -



BANQUE D'IMAGES & VIDÉOS

Annoncée lors de la réunion du groupe de travail « Promotion des marques françaises à l'export » (n/cir. n° 2529 du 27 avril 2018), la banque de données des images et vidéos réalisées pour nos différentes pages des réseaux sociaux (la montre française) est accessible via le lien suivant : <https://www.flickr.com/photos/164346027@N06/albums>

Chaque marque dispose d'un album dans lequel il est possible de télécharger une photo ou, le cas échéant, un film.

31 MARQUES DE MONTRES | **460** PHOTOS & VIDÉOS

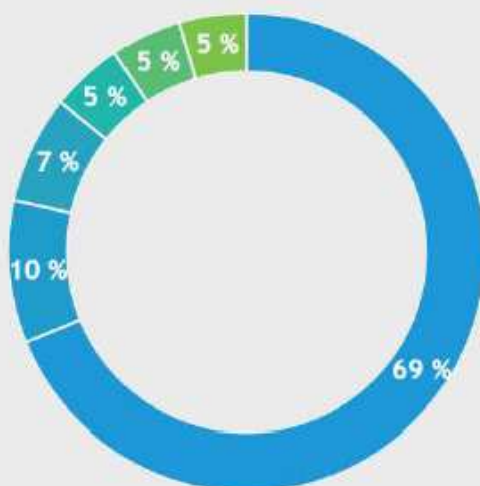
- SITE WEB FRANCE HORLOGERIE -
- Site institutionnel -

FRANCE HORLOGERIE L'HORLOGERIE FRANÇAISE FABRICANTS ET MARQUES INFOS CONSOMMATEUR PUBLICATIONS FR EN

Ô TEMPS, SUSPENDS TON VOL
... LA MARTINE

8,190 VISITES*

3:21 MINUTES/VISITES*



● France ● USA ● SUISSE ● CHINE ● UK ● Others

ÂGE AUDIENCE*

18-24 : 3%
24-35 : 7%
35-45 : 24%
45-55 : 34%
55-65 : 28%
65+ : 4%

* du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2018

- SITE WEB LA MONTRE FRANÇAISE -
- Site grand public -

LA MONTRE FRANÇAISE

MARQUES

QUI SOMMES-NOUS

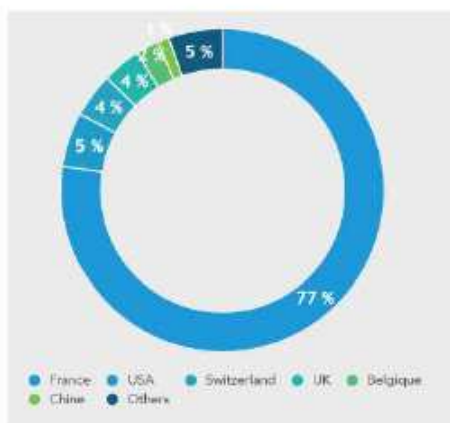
ACTUALITÉS

VIDEOS



63,121 VISITES*

3:14 MINUTES/VISITES*



ÂGE AUDIENCE*

18-24 : 24%

24-35 : 39%

35-45 : 22%

45-55 : 8%

55-65 : 4%

65+ : 3%

27 MARQUES*

133 ARTICLES*

52% HOMMES

48% FEMMES

* du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2018

2018 FRANCE HORLOGERIE : LE TEMPS DU FUTUR

LA SYNCHRONISATION HORAIRE AVEC ALS 162 : UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC POUR FRANCE HORLOGERIE



La synchronisation horaire rend la ville intelligente et met les objets connectés à l'heure exacte.

Si l'heure est partout, les besoins en synchronisation et en traçabilité de l'heure s'élargissent à de multiples applications :

- **dans les transports**, du contrôle du trafic aérien aux chemins de fer (à bord des TGV ou distribution de l'heure dans les gares) ou encore les radars de tronçons pour contrôler la vitesse des véhicules ;

- **dans le secteur de l'énergie**, des centrales nucléaires aux réseaux de distribution électrique. Pour cette dernière il est important de synchroniser tous les poste-relais afin d'éviter les risques de décrochage.

- **dans le secteur bancaire** avec une exigence de précision de plus en plus accrue pour les transactions financières.

- **pour les collectivités locales** (écoles, horloges d'édifices) et autres détenteurs d'une mission de service public (hôpitaux...). Avec la diffusion de l'heure synchronisée, les collectivités locales optimisent la gestion de leur éclairage public et peuvent économiser jusqu'à 400 heures de consommation annuelle. Des dispositifs permettent également de maîtriser la collecte volontaire de certains déchets et d'optimiser le remplissage des conteneurs en temps réel.

- **pour les entreprises**, il est nécessaire de pouvoir compter sur une même heure pour gérer les temps : enregistrement du temps de présence de leurs collaborateurs, suivi de la production et de la logistique, contrôle d'accès et, le cas échéant, traçabilité des incidents.

C'est tout l'intérêt du signal horaire ALS 162 diffusé sur depuis l'émetteur TDF d'Allouis (Cher) qui présente l'avantage d'être reçu en enceinte confinée contrairement au GPS par exemple.

Du téléphone mobile à l'ensemble des objets connectés, tous ces objets du quotidien ont besoin d'une heure synchronisée. Même s'il existe d'autres moyens de synchronisation de l'heure (satellites, internet), la France a la chance de pouvoir disposer d'un système de synchronisation horaire indépendant parmi les plus fiables au monde, calé sur la base temps légal français du Laboratoire national de métrologie et d'essais LNE-SYRTE- Observatoires de Paris et de Besançon.

France Horlogerie assure depuis 2004 le financement de la maintenance et du matériel nécessaire à la diffusion du signal et effectue de facto une mission de service public.

Malgré l'arrêt de l'émission radiophonique France Inter qui a été diffusée sur la même fréquence jusqu'au 31 décembre 2016, France Horlogerie s'est largement mobilisée depuis pour défendre, auprès des pouvoirs publics, le maintien de l'émission horaire en raison des intérêts stratégiques et sécuritaires qu'elle présente pour de nombreuses applications répondant à une mission de service public. En outre, dans des cas bien précis, comme le contrôle du trafic aérien, les opérateurs sont tenus de disposer d'au moins deux sources horaires pour éviter tout risque.

La loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) adoptée en 2018 publiée confie à compter du 1^{er} janvier 2019 à l'Agence nationale des fréquences (ANFR) la mission de gérer la diffusion du temps légal par voie hertzienne au lieu et place de l'Etat lui-même.

France Horlogerie avait signé une convention en 2018 avec la Direction générale des entreprises (DGE- ministère de l'Economie et des Finances) visant à mettre le signal horaire à disposition de la société Télédiffusion de France (TDF) qui en assure l'émission hertzienne. Conclue pour une durée de 5 ans (renouvelables), cette convention a donc fait l'objet d'un avenant avec l'Agence nationale des fréquences (ANFR).

2018 FRANCE HORLOGERIE : LE TEMPS DU FUTUR

Le temps légal français : un enjeu pour la France

Depuis le 7 mars 2017, le décret n°2017-292 du 6 mars 2017 relatif au temps légal français met à jour les dispositions réglementaires relatives au temps légal français et définit le temps légal sur les différentes parties du territoire de la République française, en application de la Convention du mètre et dans le cadre de la mise en œuvre de la directive 2000/84/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 janvier 2001 concernant les dispositions relatives à l'heure d'été.

Ce décret a résulté d'un long travail de sensibilisation de la CFHM auprès des pouvoirs publics sur la nécessité, pour les professionnels de la synchronisation horaire, de disposer d'un temps légal indispensable au transfert de temps précis, fiable et à la traçabilité horaire.

L'article 1^{er} de ce décret fixe le temps légal (ou heure légale) par référence au temps universel coordonné (UTC) établi par le Bureau international des poids et mesures (BIPM) situé à Sèvres près de Paris. Ce décret désigne l'Observatoire de Paris pour établir la valeur locale de l'UTC, dénommée « temps légal de base », et de la fournir aux utilisateurs.

La synchronisation horaire permet, à partir de sources extérieures (par exemple horloges au césium), de synchroniser la base de temps à quartz non seulement pour les horloges, centrales horaires ou serveurs de temps mais aussi tous objets connectés disposant d'une base ou d'un moyen de lecture du temps.

Cette synchronisation peut s'effectuer soit par voie hertzienne (émetteur d'Allouis 162 kHz en France), satellitaire (GPS américain ou Galileo européen) ou via Internet. Elle est notamment utile lors des deux changements d'heure annuels dont la pérennité est actuellement remise en cause au sein de l'Union européenne. Initialement prévu en 2019, la fin du changement d'heure a été reportée dans la mesure où la question du choix des États membres entre l'heure d'hiver ou l'heure d'été pose des problèmes de coordination, en particulier pour les transports.

La Fondation du Temps : un projet ambitieux pour positionner la France dans le Temps synchronisé

Un comité de pilotage a été constitué pour engager la réflexion sur la création d'une Fondation du Temps et s'est réuni à plusieurs reprises en 2018.

Il a examiné le spectre du champ pouvant être couvert par cette fondation. Au-delà de la synchronisation et de la traçabilité horaires (moyens de diffusion, évolutions futures), cette fondation pourrait s'intéresser à la valorisation du savoir-faire et des métiers de l'horlogerie, tout comme intégrer des actions en faveur du patrimoine horloger français et des opérations grand public autour du temps et de l'horlogerie.

La fondation pourrait consacrer ses moyens pour :

- . contribuer à l'émission du signal de synchronisation horaire qui est actuellement diffusé sur la fréquence Grandes Ondes de 162 kHz et offrir ainsi un service public de l'heure aux opérateurs publics et privés conformément au temps légal français.
- . contribuer au développement et à la mise en œuvre de tout autre dispositif de synchronisation horaire,

2018 FRANCE HORLOGERIE : LE TEMPS DU FUTUR

La Fondation du Temps : un projet ambitieux pour positionner la France dans le Temps synchronisé

. favoriser la recherche et le développement en matière de Temps-Fréquence ainsi que pour la mise en œuvre de nouveaux procédés de fabrication et la réalisation de nouveaux produits utilisateurs du temps.

- oeuvrer à l'élaboration de normes ou standards de qualité ou tout autre moyen de nature à favoriser les applications utilisant le temps.

- encourager les actions de formation et promouvoir les établissements d'enseignement en relation avec la fourniture, la diffusion ou l'utilisation du temps.

- participer à la préservation du patrimoine horloger.

- valoriser et promouvoir les métiers et les savoir-faire français pour la synchronisation horaire et l'horlogerie.

Le cadre général étant tracé, la réflexion se poursuivra en 2019, notamment pour en préciser les contours et les partenaires.

Il sera alors nécessaire d'engager les démarches pour la reconnaissance de l'utilité publique qui nécessite l'accord des pouvoirs publics (ministère de l'Intérieur) après avis du Conseil d'Etat.

Usine 4.0 et Industrie du futur

France Horlogerie a co-organisé deux événements autour de l'usine du futur à Besançon le 27 novembre :

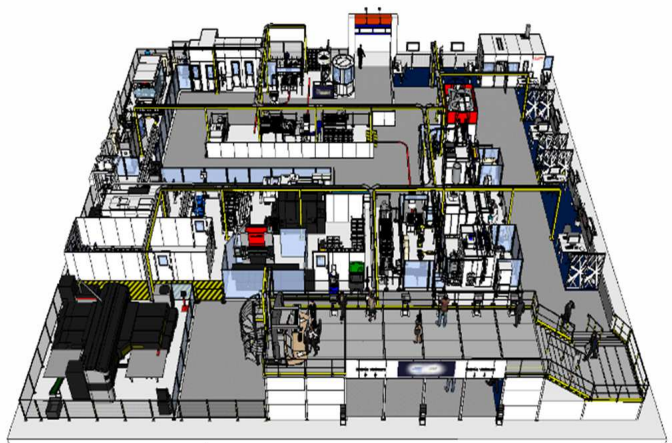
- L'Institut de recherche FEMTO-ST a ouvert ses portes avec un cycle de conférences et une visite des plateformes de microfabrication mécanique et additive et salles blanches auquel certains adhérents ont assisté,

- une réunion organisée par France Horlogerie autour des 3 thèmes suivants :

. L'usine du futur et 4.0 : présentation par M. Gérard Vallet, délégué régional du Cetim et correspondant régional pour l'usine du futur,

. les enjeux de la normalisation horlogère,

. les actions techniques de Francéclat (fabrication additive...).



2018 FRANCE HORLOGERIE : LES MULTIPLES FACETTES DE L'ACTIVITÉ

LE COMBAT DE FRANCE HORLOGERIE POUR LES ACTIONS COLLECTIVES MENÉES PAR FRANCÉCLAT

- Taxe affectée

Lorsque l'ancêtre de l'actuelle taxe affectée avait été créée en 1963, l'un des représentants du ministère des finances avait indiqué à son initiateur, M. Michel Dalin, alors directeur de la Chambre française de l'horlogerie, qu'elle n'aurait eu de chances de survivre au bout d'un an.

Force est de constater que le financement des outils collectifs par les professions constitue un moyen moderne et de proximité qui est supporté par les entreprises du secteur concerné.

Mais, en dépit de nombreux rapports, il est régulièrement remis en cause par le ministère des Finances (Budget notamment).

La loi de finances pour 2019 a défini le plafond du niveau des ressources affectées au comité professionnel de développement de l'horlogerie, de la bijouterie, de la joaillerie, de l'orfèvrerie et des arts de la table (Francéclat) qui est ramené de 13,5 millions € à 12,477 millions €. De plus, ce taux a été abaissé à 0,19% au lieu de 0,20% malgré l'avis des professions pour son maintien.

Dans le même temps, le Gouvernement a décidé de diligenter une nouvelle mission d'évaluation des centres techniques industriels et des comités professionnels qui a commencé ses travaux en octobre. On peut légitimement s'interroger sur l'incohérence qui prévaut dans le choix de diminuer les recettes des organismes concernés avant d'en évaluer les missions et les besoins de financement pour les accomplir.

Amorcé par la ministre du Budget de l'époque (Mme Valérie Pécresse), le plafonnement des taxes affectées s'inscrit dans le cadre de la maîtrise de la dépense publique. Le Gouvernement souhaite diminuer le montant des plafonds au-delà duquel les recettes des comités sont reversées -pour dilution- au budget général de l'Etat : mais pour quelle utilisation ?

France Horlogerie a mené une nouvelle fois un travail de sensibilisation :

- Ce plafonnement constitue ni plus ni moins un détournement de l'affectation de ces taxes, ce qui interroge sur le consentement à l'impôt et à sa lisibilité.

- Dans le cadre de France Industries Créatives et en concertation avec les autres fédérations relevant de Francéclat, France Horlogerie a fait valoir l'intérêt de ce financement des actions collectives de proximité, notamment pour les PME. Les conclusions de la mission diffusées en 2019 ont confirmé l'intérêt des CPDE, comme Francéclat et pointé du doigt l'absence d'une politique cohérente du Gouvernement.

- Francéclat un nouveau conseil

Le décret n° 2018-1097 du 6 décembre 2018 relatif au comité professionnel de développement de l'horlogerie, de la bijouterie, de la joaillerie, de l'orfèvrerie et des arts de la table « Francéclat » a modifié les règles de composition de son conseil d'administration.

Cette modification résulte de la fusion des deux syndicats de distributeurs désormais regroupés au sein de l'Union de la bijouterie et de l'horlogerie (UBH).

Le nouveau décret :

- redéfinit la composition du conseil en ne citant pas les organisations professionnelles pour ne pas à avoir à le modifier à chaque changement d'organisation,

- ramène le nombre de postes d'administrateurs de 26 à 16, dont 14 nommés sur proposition des organisations professionnelles représentatives et deux choisis par le ministre chargé de l'Industrie en raison de leur compétence,

- réduit la durée de mandat de 4 à 3 ans.

Le mandat du conseil d'administration étant échu depuis mai 2018, la nomination du nouveau conseil a fait l'objet d'un arrêté de nomination pour réunir enfin le conseil début 2019.

Deux postes sont dévolus à France Horlogerie : MM. Pierre Burgun et Guillaume Butty.

Notons que le comité professionnel est désormais désigné sous l'appellation « Francéclat » au lieu de « comité Francéclat ».

Francéclat est issu du comité professionnel interrégional de la montre (CIM) créé le 30 septembre 1963 qui, avec l'élargissement au secteur du gros volume, est devenu comité professionnel interrégional de l'horlogerie (CIH) le 9 mars 1977.

A la suite de la loi du 22 juin 1978 instaurant les comités professionnels de développement économique, un décret du 7 octobre 1981 a procédé à la création du comité professionnel de développement de l'horlogerie qui s'est substitué au CIH.

Ce n'est qu'en 1996 que le comité est sorti de son périmètre horloger. Tout d'abord il a élargi son champ à la bijouterie-joaillerie puis aux arts de la table tout en intégrant les activités techniques relevant du centre technique industriel « Cetehor ».

2018 FRANCE HORLOGERIE : LES MULTIPLES FACETTES DE L'ACTIVITÉ

L'HORLOGERIE FRANÇAISE S'EXPOSE

L'horlogerie française reste présente à Baselworld (22/27 mars)

S'il ne restait plus en 2018 que 3 exposants dans des stands à étage en halle 1 (Michel Herbelin, Pierre Lannier, SMB avec Lip, Go Girl Only et Joalia), France Horlogerie a organisé dans la Watch Gallery située aux Ateliers, un regroupement des jeunes créateurs et marques françaises (Aight, Berthet depuis 1888, Fob Paris, Fugue, Halchimy, Hexagonale, Jourdan, MW&Co, Phenomen, Utinam), avec le retour de marques qui avaient exposé à l'extérieur l'an passé (Saint Honoré Paris, Yema, Yonger & Bresson). Une montre française c'est tendance !

Le salon Baselworld est aussi l'occasion d'accueillir des parlementaires, représentants d'administrations nationales, régionales ou locales. L'année 2018 n'a pas failli à cette tradition avec une délégation d'une dizaine de personnalités le 26 mars.



Réunion mondiale des fédérations des industries horlogères

France Horlogerie a participé également à la conférence des industries horlogères mondiales organisée lors du salon Baselworld qui a réuni les représentants des pays suivants : Allemagne, Chine et Hong Kong, France, Italie, Japon, Russie et Suisse.



Participation du nouveau directeur de Baselworld à l'assemblée générale de France Horlogerie

M. Michel Loris-Melikoff, nouveau directeur général du salon Baselworld, a été invité à participer à présenter le nouveau concept de Baselworld pour 2019, année de transition et 2020. Cela a été l'occasion d'un échange sur les attentes des exposants.

Rappelons que le délégué général de France Horlogerie est membre du comité des exposants et du comité consultatif qui s'est réuni très régulièrement pour faire face aux nouveaux enjeux du salon et apporter un éclairage à la nouvelle direction. C'est ainsi que France Horlogerie a milité pour l'ouverture aux montres connectés, le retour des branches annexes et une meilleure prise en considération des marques indépendantes et jeunes créateurs.

2018 FRANCE HORLOGERIE : LES MULTIPLES FACETTES DE L'ACTIVITÉ

L'HORLOGERIE FRANÇAISE S'EXPOSE

EPHJ

Le salon international EPHJ (Environnement professionnel horlogerie joaillerie) s'est déroulé du 12 au 15 juin au Palexpo à Genève en même temps que les salons EPMT (microtechniques) et SMT (Médical).

Plusieurs de nos adhérents exposaient au salon : Alliance, sociétés du groupe IMI - dont Cheval Frères, Laser Cheval, Hardex - Fleurus, FM Industries, Interstrap, LPA La Pratique, Saphir Industrie, Sibra et UNDF.



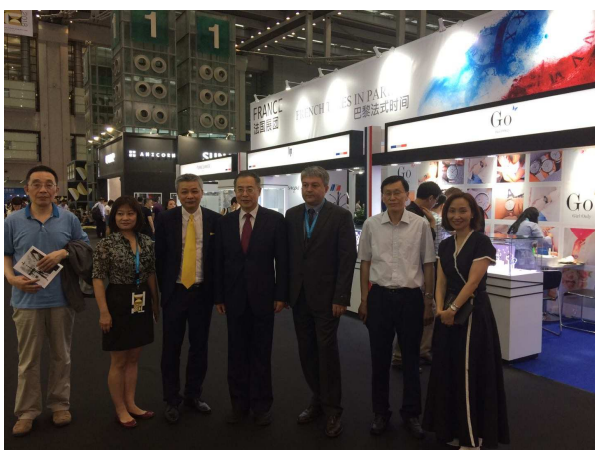
Les nouveaux bracelets Vichy de Fleurus

2018 FRANCE HORLOGERIE : LES MULTIPLES FACETTES DE L'ACTIVITÉ

L'HORLOGERIE FRANÇAISE S'EXPOSE

Outre les contacts menés par le bureau de Shanghai pour le compte des marques françaises, Francéclat a soutenu la présence des marques françaises :

- La 29ème édition de la **China Watch & Clock Fair** s'est déroulé à Shenzhen du 21 au 24 juin .



Pour la 4ème année consécutive, Francéclat a organisé un pavillon national French Times in Paris regroupant les marques suivantes : Robur, Saint-Honoré, Pierre Lannier, Go Girl Only, Lip

Le forum de la China Watch and Clock Fair s'est déroulé mercredi 20 juin sous la présidence de M. Shunhua Zhu, auquel a participé le président de France Horlogerie, M. Guillaume Butty, exposant au salon sous la marque Robur, et Mme Weiling Tong, responsable de notre bureau de Shanghai.

Les thèmes abordés ont porté sur le « Numérique, sujet majeur (montres connectées, place de l'internet et l'évolution des mécanismes d'achats, prise en compte de l'Intelligence artificielle, médias sociaux et la communication, montée en puissance des capteurs sensoriels).

En ce qui concerne les grandes tendances de consommation, l'accent a été mis sur la nécessité de suivre les comportements des jeunes (25/35 ans) qui constitue un vecteur de développement futur.

- La 37e édition du salon horloger de **Hong Kong Watch & Clock Fair** a ouvert ses portes le 4 septembre et s'est clôturé le 8 septembre par une journée d'ouverture au public.



Pour la montre, y ont participé les marques de nos adhérents suivantes : Go Girl Only, Lip, Pequignet, Pierre Lannier.

Le salon a regroupé 830 exposants en provenance de 20 pays. Si l'espace consacré au sourcing s'est à nouveau réduit cette année (rien que pour Hong Kong, les exposants ont atteint le chiffre de 700 dans les grandes années), le HKTDC met de plus en plus en avant les marques, avec notamment le salon de TE où sont situées les marques européennes.

France Horlogerie a participé au forum horloger international qui s'est tenu mardi 4 septembre avec les représentants des organisations professionnelles de la Chine, de la Corée du Sud, de Hong Kong, du Japon, de la Russie et de la Suisse. Ce forum était l'occasion de faire le point sur l'évolution des marchés et de mettre accent l'accent sur la transformation numérique qui affecte en premier la distribution spécialisée et les rapports avec le consommateur.

2018 FRANCE HORLOGERIE : LES MULTIPLES FACETTES DE L'ACTIVITÉ

L'HORLOGERIE FRANÇAISE S'EXPOSE

JOURNÉES DE LA MONTRE FRANÇAISE

Organisé conjointement par l'Union de la Bijouterie Horlogerie (UBH – distributeurs) et notre Fédération, avec le soutien de Francéclat, la deuxième édition des Journées de la Montre française s'est déroulé dimanche 30 septembre et lundi 1^{er} octobre à Etoile Business Center à Paris 8^{ème}.

21 marques de montres ont exposé, dont des jeunes marques émergentes, offrant un large panel de gammes et de produits aux distributeurs HBJO présents : *Bianchi, Charlie Paris, Clyda, D.W.Y.T, Hegid, Hexagonale, Jean Paul Gaultier, Les Partisanes, Lip, Michel Herbelin, Nowa, Pequignet, Phenomen, Pierre Lannier, Reservoir, Routine, Saint Honoré, Ted Lapidus, Ultra, Yema, Yonger & Bresson.*

Participaient également la société Schwartzmann Fisseau-Cochot (groupe TBRP, fournitures et outillages pour l'horlogerie-bijouterie), Fleurus, fabricant de bracelets pour montres et EcoTempo – dont France Horlogerie est membre – qui propose aux marques et distributeurs un concept novateur de recyclage de montres et bijoux usagés.



2018 FRANCE HORLOGERIE : LES MULTIPLES FACETTES DE L'ACTIVITÉ

L'HORLOGERIE FRANÇAISE S'EXPOSE

JOURNÉES DE LA MONTRE FRANÇAISE

Le soirée du dimanche a réuni des personnalités de l'horlogerie et de la bijouterie et des journalistes de la profession, pour la remise des 3 prix de la montre française.

27 marques françaises ont participé au concours de la Montre française : *Aight, Berthet, Bianchi, Charles Jourdan, Clyda, Dodane, D.W.Y.T, Fob Paris, Fugue, Hegid, Hexagonale, Les Partisanes, Lip, Mat Watches, Michel Herbelin, Navitec, Nowa, Olivier Jonquet, Phenomen, Pierre Lannier, Reservoir, Routine, Saint Honoré, Ted Lapidus, Ultra, Yema, Yonger & Bresson.*

Les internautes ont été sollicités au travers des sites lamontrefrancaise.com et francehorlogerie.com pour choisir la montre française de l'année 2018 et invités après leur choix à répondre au sondage sur leurs motivations d'achat. La sélection des modèles portaient sur des marques françaises dont l'assemblage ou la création a été effectué en France.

Les lauréats de ce concours reflètent le succès d'une marque bien établie sur le marché français positionnée dans le fashion, le renouveau d'une marque mythique et l'arrivée d'une nouvelle marque française dont le niveau de technicité et de prix fait la démonstration que les marques françaises ont aussi leur place.

Interrogés à l'occasion de ce concours, les internautes ont positionné leur critères d'achat d'une montre comme suit :

- 78 % design
- 65 % qualité
- 53 % prix
- 34 % origine
- 29 % longévité
- 27 % marque
- 22 % technique



Pierre Lannier
(modèle Eolia –
référence 039L908)
assemblé à
Ernolsheim-les-Saverne



Lip (modèle Dauphine
de LIP - réf. 671440).
Précisons que ce modèle
a été sélectionné par
l'Élysée, assemblé à
Besançon



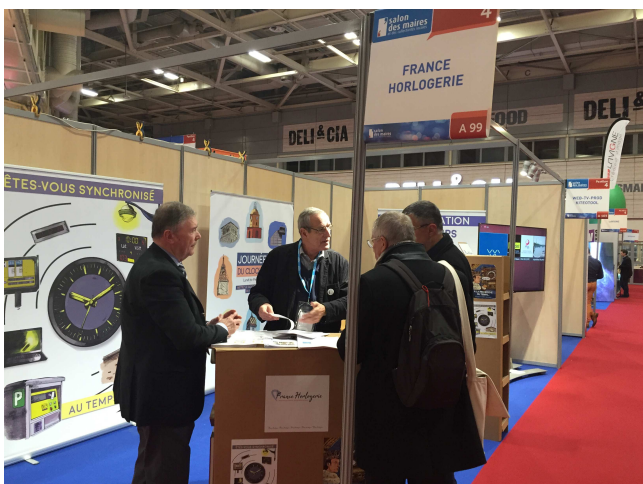
Phenomen,
assemblée à Besançon



2018 FRANCE HORLOGERIE : LES MULTIPLES FACETTES DE L'ACTIVITÉ

L'HORLOGERIE FRANÇAISE S'EXPOSE

FRANCE HORLOGERIE PRÉSENTE AU SALON DES MAIRES



France Horlogerie a renouvelé sa participation au salon des maires et des collectivités locales (23^{ème} édition) qui a eu lieu du 20 au 22 novembre au Parc des expositions de la Porte de Versailles, au pavillon 4 dédié à l'aménagement urbain – éclairage,..., où la société Bodet y exposait également.

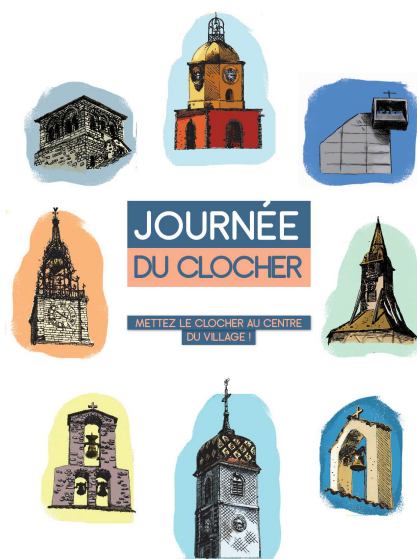


En parallèle du 101^{ème} Congrès des Maires, le salon des maires est le seul rendez-vous annuel national qui réunit tous les grands acteurs de la commande publique avec l'ensemble de leurs partenaires : 800 exposants et plus de 16 000 visiteurs par jour (élus et fonctionnaires territoriaux).

France Horlogerie a notamment accueilli sur son stand des maires, des adjoints, des représentants de services techniques et plusieurs personnalités : M. Gérard Larcher, président du Sénat, M. François Baroin, président de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité, et M. Hervé Morin, président de Régions de France.

Des films de nos membres spécialisés dans le secteur de la distribution d'heure, de la synchronisation horaire et de l'éclairage public, une bande dessinée « A la recherche du Temps... » réalisée l'an passé pour rendre accessible le thème de la synchronisation ainsi qu'un dossier de presse articulé autour des trois thématiques suivantes étaient diffusés sur notre stand :

- la **synchronisation horaire et le temps légal ALS 162**
- le **projet de Fondation du Temps**
- la 5^{ème} **Journée du Clocher 2019 – lundi de Pentecôte (10 juin 2019)** organisée par le Conservatoire européen des cloches et horloges (CECH). France Horlogerie soutient cette opération qui a été lancée par le conservatoire européen des cloches et des horloges (CECH).



2018 FRANCE HORLOGERIE : LES MULTIPLES FACETTES DE L'ACTIVITÉ

L'HORLOGERIE FRANÇAISE S'EXPOSE



La 4^{me} **Journée du Clocher**, organisée le **21 mai** par le Conservatoire européen des cloches et des horloges (CECH), avec le soutien notamment de France Horlogerie a une nouvelle fois fédérée un large public toujours au rendez-vous :

Environ 4 800 personnes (3 500 en 2017) se sont rendues sur les 67 sites ouverts (65 sites en 2017) dans 24 départements (13 en 2017) cette année.

Plus de départements ont participé et trois cathédrales ont été ouvertes pour la première fois : Rouen, Angers et Dijon

Cette manifestation a généré au moins 97 retombées dans la presse régionale (presse écrite, web, radio et TV). Le site internet du CECH a été consulté 6 000 fois en mai et 8 500 fois depuis janvier 2018.

Avec l'ouverture des horloges d'édifices des bâtiments publics et des églises aux visiteurs, le CECH souhaite faire porter un nouveau regard sur le patrimoine campanaire français mais aussi sensibiliser les collectivités territoriales à sa conservation et sa restauration et valoriser leurs investissements réalisés pour son entretien.

SALON MICRONORA

Le salon international des microtechniques, Micronora, s'est déroulé du 25 au 28 septembre 2018 à Besançon, au Parc des Expositions Micropolis. Ce salon, sur 25 000 m² de surface d'exposition, propose une offre multi-technologique très large de la R&D à la sous-traitance, jusqu'aux technologies de production et des micro aux nanotechnologies. Plusieurs de nos adhérents, Marcel Monnot, Laser Cheval, Schwartzmann Fisseau-Cochot et UNDF, y ont exposé.

2018 FRANCE HORLOGERIE : LES MULTIPLES FACETTES DE L'ACTIVITÉ

CHINE

- Pierre Lannier à Pékin



La marque Pierre Lannier a passé un accord de distribution avec la société Space VIP basée à Pékin qui travaille avec plusieurs plates-formes comme JD.com.

Dans le cadre de la promotion de la marque, Space VIP avait organisé mardi 23 janvier 2018 une soirée de soutien à une association de protection des chiens et chats qui a réuni plus d'une centaine de personnes dans le centre artistique « Sun and Life », district branché de Chaoyang à Pékin, parmi lesquelles des acteurs, représentants de la mode et Key opinion leaders qui ont accepté de sponsoriser cette association.

- Pop up store Lip



La société SMB a annoncé l'ouverture du 1^{er} Pop up store Lip à Hong Kong, dans le centre commercial Ocean Terminal où France Horlogerie avait organisé en mai 2014 l'exposition *French Times in Paris* dans le cadre du grand événement culturel Le French May.

Coopération franco-chinoise

- Rencontre avec l'école d'horlogerie de Shanghai

Une rencontre a eu lieu entre France Horlogerie et l'école d'horlogerie de Shanghai qui, avec un financement des autorités locales, a relancé une formation en horlogerie pour la réparation. Cette rencontre a été l'occasion de recueillir des informations sur les formations et leur problématique ainsi que sur le projet d'échanges et de concours entre les écoles.

- l'horlogerie chinoise invitée à l'Assemblée générale France Horlogerie

M. Zhu Shun Hua, président de l'association horlogère de Shenzhen et membre de la commission économique de Shenzhen, a participé à l'assemblée générale de France Horlogerie le 5 juillet 2018 et est intervenu sur le marché chinois.

- Visite d'une délégation chinoise en Bourgogne/Franche-Comté

Composée de représentants de l'association horlogère de Shenzhen et de l'Institut de normalisation de Xian, une délégation s'est rendue dans la région Bourgogne Franche-Comté et a visité :

- dans le Haut-Doubs : la société Axon Nanotec (Villers-le-lac - nano-composants et nano-assemblage) et le lycée Edgar Faure – section horlogerie-bijouterie (Morteau),

- à Besançon : l'ENSMM (formation d'ingénieurs luxe et précision), le laboratoire Femto, la société Percipio (cobotique), la Boutique de montres et d'horloges mécaniques design et contemporaines *UTINAM* et la jeune marque de montre Phenomen.

Cette visite est le fruit d'une coopération entre l'agence économique régionale de Bourgogne Franche-Comté et France Horlogerie.



2018 FRANCE HORLOGERIE : LES MULTIPLES FACETTES DE L'ACTIVITÉ

PROMOTION DES MARQUES FRANÇAISES À L'EXPORT

Les adhérents ont été réunis le 25 avril pour répondre au souhait exprimé par le conseil d'administration de tirer un bilan de la session 2018 de Baselworld, compte tenu des incertitudes liées à la diminution du nombre d'exposants qui auraient pu peser sur la fréquentation du salon.

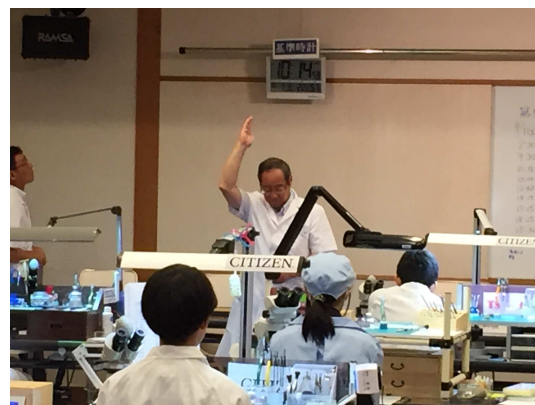
D'après l'enquête réalisée auprès des exposants après le salon et des commentaires reçus en séance, les rendez-vous ont été correctement assurés et, effet de la réduction du nombre d'exposants, les visiteurs ont été plus disponibles.

L'initiative d'organiser une présence française dans la partie consacrée aux Ateliers (halle 1.1) a été positivement accueillie et devrait pouvoir être reconduite en 2019.

Les participants ont souligné la nécessité de pouvoir conserver une rencontre annuelle mondiale qui puisse constituer une offre globale du marché de l'horlogerie. A cet égard, au-delà des propositions d'évolution que pourrait être amenée à faire la direction de Baselworld, ils ont relevé que cette dernière devait prendre en compte les mutations du marché. C'est ainsi qu'à côté de la promotion habituelle des marques de luxe ou leader, il fallait aussi valoriser la présence des autres marques, notamment les jeunes créateurs ou nouvelles marques dans la mesure où consommateurs et distributeurs sont à la recherche de nouveautés qui sont de nature à appeler l'attention.

L'ensemble des salons organisés à l'international a été passé en revue. Outre le pavillon français reconduit cette année à la China Watch & Clock Fair (juin à Shenzhen), il a été décidé d'étudier l'opportunité d'une présence collective à la Hong Kong Watch & Clock Fair (septembre).

Projet de Concours horloger



A l'invitation de la Japan Watch & Clock Association (JWCA), MM. Jacques Bianchi, président de la Fnamac et Patrice Besnard (France horlogerie) ont assisté samedi 1^{er} et dimanche 2 septembre au concours réservé aux jeunes horlogers de moins de 23 ans.

Ce concours se déroulait à Ohmi près de Kyoto où se situe une école horlogère et où l'Empereur du Japon a fait procéder à l'installation de la première horloge à eau. Ces deux journées avaient été précédées la veille par une visite de la section horlogère du collège Hiko à Osaka.

2018 FRANCE HORLOGERIE : LES MULTIPLES FACETTES DE L'ACTIVITÉ

Echange de données informatisé (EDI)

France Horlogerie a mis en place avec certains de ses adhérents une plate-forme EDI « Horlogerie » pour les échanges avec les distributeurs (bon de commande, livraison, facturation). La mise au point de la fiche « produit » est en cours d'étude avec la nécessité d'intégrer les nouveaux supports (photos et vidéos).

Cette mise en place de l'EDI est d'autant plus nécessaire tant pour les fournisseurs que les distributeurs que la loi Macron du 6 août 2015 a défini des échéances en matière de dématérialisation des factures. Celle-ci est en effet effective depuis le 1^{er} janvier 2017 pour les administrations et grandes entreprises, depuis le 1^{er} janvier 2018 pour les ETI. Elle devra l'être au 1^{er} janvier 2019 pour les PME et au 1^{er} janvier 2020 pour les micro-entreprises.

Règlement général sur la protection des données (RGPD)

Le règlement général sur la protection des données (UE) est entré en application le 25 mai.

Une réunion a été organisée le 20 février en présence du cabinet Bensoussan.

Avec le soutien de Francéclat, cette action collective qui concerne toute la filière a été initiée par les associations de fabricants et de distributeurs, dont France Horlogerie. Elle répondait plus particulièrement à une demande de l'Union de la Bijouterie et de l'Horlogerie (UBH- détaillants) dont les adhérents sont en première ligne.

Francéclat a d'ailleurs mis en ligne un site dédié à l'adresse suivante :

<https://rgpd-franceclat.dsi-globalservices.fr/>

7 fiches de synthèse permettant de mettre en œuvre le RGPD sont téléchargeables sur le site www.francehorlogerie.com.

Outre les données relatives aux salariés, toutes les entreprises sont concernées : des marques de montres qui disposent d'un site web de vente ou un magasin physique en propre aux fournisseurs, sous-traitants, réparateurs...

2018 FRANCE HORLOGERIE : LES MULTIPLES FACETTES DE L'ACTIVITÉ

Normalisation et normes environnementales

Présidée par le délégué général de France Horlogerie, la commission de normalisation horlogère s'est réunie à deux reprises (19 janvier et 5 juillet).

Les travaux ont porté sur :

- un projet de révision de la norme ISO 764 « montres résistant au magnétisme pour tenir compte de la multiplication des objets connectés. Les deux points principaux de réflexion concernent : le degré d'acceptabilité pour qu'une montre puisse s'arrêter temporairement en cas d'exposition et la définition des cas où la sécurité des personnes pourrait être mise en jeu si la montre n'affiche pas l'heure, la création de deux catégories de montres en fonction de leur aptitude à résister à une intensité de champ magnétique plus ou moins forte.
- le traitement anti-reflet des verres de montres (ISO/CD 14368-4), tests.
- La création d'un groupe de travail ad hoc pour clarifier l'objet et le domaine d'application de la norme ISO 22810 sur les montres étanches et déterminer un cadre pour que la norme internationale soit admise par tous les pays. Certains continuent de prévoir des catégories en fonction des activités (Allemagne, Japon), sans oublier le marquage où l'on voit encore des indications de pression exprimée en ATM alors que la norme préconise le bar ou le mètre (ce dernier constituant néanmoins une source de confusion avec les montres de plongée).
- la norme ISO 18684 sur les habillages de montres en matériaux durs,

La réunion organisée en juillet d'une délégation chinoise dont M. Zhang Fang, président de l'institut de chronométrie de Xian et Mme Jin Ying Shu, directrice et également secrétaire de l'association chinoise de normalisation.

Un échange de vues a eu lieu sur le projet de norme relatif au traitement des verres de montres, le projet concernant les horloges radio-pilotées et la question des montres connectées.

Les deux parties ont convenu d'échanger régulièrement sur les normes et les travaux engagés dans chacun des pays.



REACH et traçabilité des produits horlogers

La Commission de l'Union européenne a organisé, le 13 novembre, à Bruxelles, une conférence sur Reach, la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances chimiques (CLP) et les biocides. France Horlogerie y était représentée

L'objet était de faire le point sur les travaux et le suivi des réglementations engagés depuis une quinzaine d'années et d'évaluer les difficultés rencontrées.

L'un des problèmes relevés concerne les contrôles douaniers :

- partant de l'exemple des Jouets, une opération pilote menée par les Douanes de la République tchèque, de la Pologne, de la Hongrie et de la Slovaquie a permis de mettre en évidence que 35 % des produits comportait des niveaux de phtalates excessifs alors que 92 % comportaient le marquage CE de conformité. Le représentant de la Commission a rappelé que la responsabilité incombe à l'opérateur mettant le produit sur le marché.

- la question des contrôles selon les Etats membres nécessite une meilleure harmonisation sur les procédures;

Un débat a eu lieu sur les exigences à retenir en matière d'utilisation des substances dangereuses. Notre profession est évidemment concernée par certaines dérogations avec le risque de les voir un jour remises en cause en fonction de l'état de l'art (plomb par exemple);

En tout état de cause, ces questions démontrent la nécessité pour les filières de mettre en place un système de traçabilité du fournisseur de substances au fabricant de produits les utilisant jusqu'au distributeur.

2018 FRANCE HORLOGERIE DANS LES ORGANISATIONS AU SERVICE DE LA PROFESSION

L'HORLOGERIE À L'HEURE EUROPÉENNE

France Horlogerie est membre de deux organisations horlogères européennes :

- instauré par l'accord horloger de libre échange UE/Suisse de 1967, le **Comité permanent de l'horlogerie européenne (CPHE)** a pour objet de régler les questions bilatérales entre les deux partenaires. Outre la question du Swiss made qui vient à son terme avec l'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance réglant l'utilisation du nom « Suisse » pour les montres, le comité est amené à examiner les questions relatives à la fluidité des échanges, aux réglementations environnementales applicables à l'horlogerie, à la question des contre-façons.

Le Comité est présidé alternativement par la Suisse et un pays de l'Union européenne. M. Mario Peserico, président de l'association italienne basée à Milan (Assorologi), l'a présidé jusqu'au 31 décembre 2018. Il était assisté par le délégué général de France Horlogerie, et nommé secrétaire général pour la même période,

Les travaux en 2018 ont porté sur l'application de la nouvelle ordonnance réglant l'utilisation du nom suisse pour les montres, le classement des montres connectées, l'impact de la montée en puissance du numérique, l'évolution des salons professionnels

FRANCÉCLAT

Au travers de ses différentes actions collectives le comité, au sein duquel siègent au conseil d'administration 4 représentants de la CFHM, apporte un soutien à nos entreprises :

- études de styles, cahiers de tendance pour la création,
- études statistiques et économiques dont le panel 5 sur le marché français de la montre et du bijou,

- créée au début de ce millénaire, la **Fédération de l'horlogerie de l'Union européenne EuroTempus** a pour président M. Mario Peserico, assisté de M. Patrice Besnard, délégué général.

Depuis 2016, EuroTempus s'est ouvert au secteur de la distribution et est devenue : la *Fédération de l'Horlogerie et des Activités connexes de l'Union européenne*

Son objet est de délibérer sur tous les problèmes d'intérêt général et communs à la filière de l'horlogerie et des activités connexes de l'Union européenne ainsi qu'aux applications liées à la mesure du temps. Elle intervient dans un contexte réglementaire où plus de 60 % du droit interne résulte des textes communautaires régissant les aides d'Etat, les régimes douaniers, les garanties, les substances chimiques... Elle peut favoriser l'émergence de projets de coopération industrielle, de recherche ou de coopération commerciale pour la promotion du savoir-faire.

Enfin, elle a pour objet d'assurer la défense et la représentation de l'intérêt général de la filière horlogère et des activités connexes de l'Union européenne auprès des organisations internationales, pouvoirs publics nationaux ou internationaux (UE). EuroTempus assure aussi le secrétariat de la délégation communautaire du Comité permanent de l'horlogerie européenne.

Avec les élections au Parlement européen, l'activité d'EuroTempus devrait connaître de nouveaux développements.

- étude sur la caractérisation des états de surface et suivi de Reach et RoHS (matériaux et substances chimiques) pour son département technique,
- soutien à l'export déjà mentionné,
- bureau de normalisation horlogère également mentionné.



Le Climo devient France industries créatives

L'assemblée générale du comité de liaison des industries de main d'œuvre (Climo) a validé en 2018 son changement de nom en France Industries créatives. La présidence est assurée par M. Claude-Eric Paquin (filiale Cuir) et le délégué général de France Horlogerie en assure le secrétariat.

Le Climo s'est constitué à l'occasion des négociations qui ont abouti à la création de l'Organisation mondiale du commerce (accords de Marrakech 1994). A cette époque, plusieurs fédérations de secteurs dont la main-d'œuvre constituait le cœur de leur activité et étaient directement concurrencés par les pays à bas salaires, avaient souhaité faire entendre une voie différente.

2018 FRANCE HORLOGERIE DANS LES ORGANISATIONS AU SERVICE DE LA PROFESSION



Depuis cette date, des délocalisations à la montée en puissance du numérique, les activités

des secteurs représentés au sein du Climo ont eux aussi connu une mutation. La physionomie des emplois et des entreprises a changé.

Il convenait de prendre la mesure de cette évolution et de mettre l'accent sur l'un des points forts, la création, sans pour autant renier l'importance de la main-d'œuvre. En outre dans un contexte de « French tech » en faveur des startups de l'économie 4.0, il est essentiel de rappeler que les secteurs couverts, pour « traditionnels » qu'ils soient, sont tout aussi capables d'innover (textiles intelligents, synchronisation horaire...) et contribuent à la renommée de l'art de vivre à la française tout en restant des pôles d'animation dans des zones rurales. « French tech » ne saurait se passer de « French créa » !

Ce changement de nom intervient aussi dans le contexte d'une adhésion au Groupe des fédérations industrielles (GFI) qui, le même jour, décidait de sa fusion avec le cercle de l'Industrie pour donner naissance à France Industrie.



ECO TEMPO

UN GAIN DE TEMPS POUR L'ENVIRONNEMENT

Au-delà de la question de la traçabilité des produits qui va devenir de plus en plus prégnante, la question du recyclage des produits constitue de plus en plus une préoccupation des pouvoirs publics.

En ce qui concerne les montres, France Horlogerie est membre d'Eco Tempo, concept répondant à la théorie du cycle de vie du produit. En effet, la montre entre dans la catégorie DEEE" (Déchets d'Équipement Électroniques, ou D3E) qui, depuis 2005 précise que tous les producteurs d'équipements électriques et électroniques sont tenus de faire collecter et de traiter l'ensemble des déchets D3E produits.

Eco Tempo est une marque déposée en mai 2010 par la société JLB Brand.

Un concept « propre » et unique

Eco Tempo est un concept novateur mondial de recyclage de montres et de bijoux.

Les montres et bijoux sont collectés, démantelés, triés et revalorisés.

Aujourd'hui, plus de 80 % du poids d'une montre peut être recyclé.

Parmi les axes de travail, on relèvera :

- la participation aux groupes de France Industrie comme : fiscalité de production, économie circulaire, Europe industrielle.

- le maintien, dans le cadre de la conférence nationale de l'industrie du comité stratégique de filière « Mode et Luxe » qui a été acté.

- un projet d'exposition à l'Assemblée Nationale des savoir-faire des secteurs membres de France Industries créatives.

- le positionnement de France Industries créatives : actions de lobbying en faveur du financement des comités professionnels de développement économique et centres techniques industriels, organisation et fonctionnement au regard d'autres structures (comité stratégique de filière comme celui dédié à la mode et au luxe), club d'échange de bonnes pratiques et de partage d'expériences, mise en œuvre d'actions transversales pour les entreprises des fédérations.

- la question des taxes affectées (voir page 19).

Un concept écoresponsable

Eco Tempo a choisi AG2I et R2D2, société d'insertion sociale, pour le démantèlement et le tri des montres et de bijoux. Cela permet d'offrir un tremplin vers l'emploi à des personnes en grande difficulté sociale et professionnelle.

Eco Tempo a également choisi de s'en remettre à MSP, société de fonderie professionnelle de matériaux précieux pour la revalorisation de ses composants.

Ainsi la démarche Eco Tempo revêt un aspect écologique et social. Elle participe à une économie circulaire.

Un concept avantageux pour tous

La démarche d'Eco Tempo est Freemium : gratuit pour les particuliers et payant pour les professionnels, sous forme d'adhésion annuelle. Particuliers comme professionnels disposent désormais d'un circuit simple ; clair et écoresponsable pour recycler leurs montres et bijoux, quel qu'ils soient.

Pour plus d'information sur la procédure de recyclage des montres et bijoux :

WWW.ECOTEMPO.NET

2018 NOS ADHÉRENTS INNOVENT

De nouveaux locaux/concepts pour les entreprises horlogères

Magasin Atelier Utinam

En novembre, Utinam a inauguré son nouveau concept situé juste en face du musée du Temps à Besançon afin de fédérer les marques autour de la création et du partage d'expérience, tout en permettant au client de visualiser la fabrication des horloges au design si caractéristique. Ce concept est aussi un lieu d'accueil convivial et un lieu d'exposition pour des œuvres d'art contemporain.



Nouveau siège social de Bodet

Tout en ayant fêté en 2018 le cent-cinquantième de l'entreprise dans le village de Trémentines, Bodet a inauguré le 6 décembre, son nouveau siège social à Cholet qui comptait déjà l'activité gestion des temps/software depuis 1997. Amorcée en 2010, la réflexion sur le transfert du siège social dans des bâtiments plus fonctionnels s'est donc naturellement porté sur Cholet. L'activité campagne et l'affichage sportif restent maintenus sur Trémentines.



La production horlogère française non délocalisée a renoué en 2018 avec la croissance. Dans le même temps, avec des exportations horlogères étant stables et des importations en diminution, la balance commerciale - bien que chroniquement déficitaire - s'améliore sans toutefois parvenir à l'équilibre (96%) mais en se situant à un niveau jamais atteint depuis 1979 au moment de la mutation du mécanique au quartz.

Production

La production horlogère française non délocalisée est en augmentation avec un chiffre d'affaires total de 321 millions € HT (+12%).

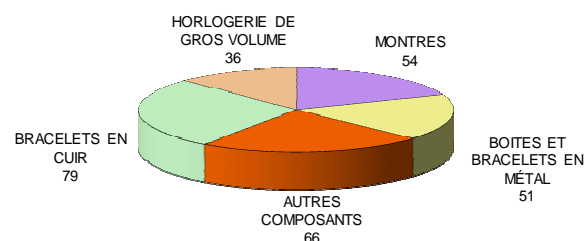
La situation est contrastée selon les catégories de fabricants. Si l'on observe en effet une relative stabilité pour les fabricants de montres (+0,3%) grâce notamment à l'apport de marques émergentes, la plupart nées sur internet et les réseaux sociaux, et une légère baisse pour les fabricants de gros volume (-2%) après toutefois de bons résultats en 2017, on enregistre par contre une forte progression des fabricants de composants - éléments de boîtiers, pièces de mouvements et bracelets de montres en cuir ou en métal- (+18%). Pour les composants, si la reprise de l'activité en Suisse a tiré les sous-traitants des marques de luxe, il convient de nuancer en fonction des entreprises qui sont impactées ou non par les nouvelles dispositions renforçant le Swiss Made.

Exportations et réexportations

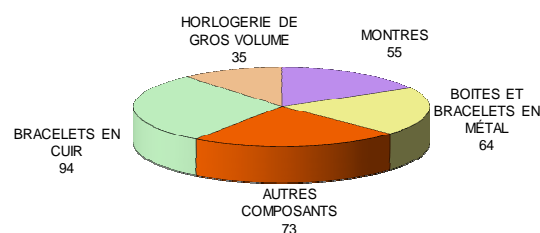
Après un record des ventes en 2015, les ventes horlogères françaises sur les marchés extérieurs restent stables (+0,2%), soit 2,5 milliards €.

Les exportations et réexportations de montres sont en légère baisse, soit 1,9 milliards € avec pour principaux marchés, la Suisse (transit compris) et les autres pays de l'Union Européenne : Royaume-Uni, Italie, Allemagne et Espagne.

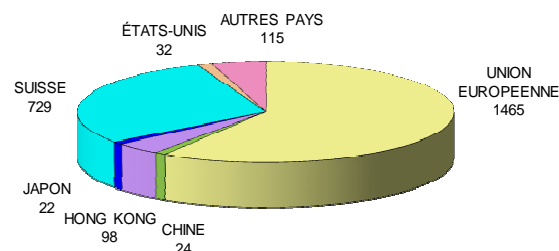
C.A. 2017 DES FABRICANTS
(286 MILLIONS D'€ H.T.)



C.A. 2018 DES FABRICANTS
(321 MILLIONS D'€ H.T.)



EXPORTATIONS
(2.485 MILLIONS D'€ H.T.)



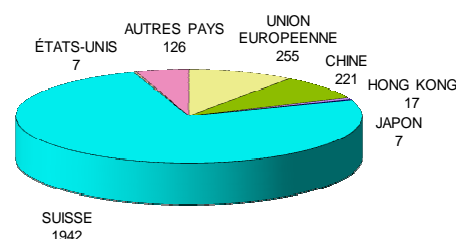
Exportations et réexportations (suite)

Selon les chiffres du Trade Data Monitor (TDM) compilés par Francéclat et couvrant les résultats de 97 pays, la France se positionne au **4^{ème} rang mondial des pays exportateurs de montres** derrière la Suisse, Hong Kong et la Chine. La situation est très favorable en termes d'évolution pour le secteur des **composants et bracelets de montres** où la France, 5^{ème} exportateur mondial, connaît la plus forte progression parmi les pays les mieux classés.

Importations

Les importations françaises d'horlogerie sont en baisse, soit 2,6 milliards € HT (-5%) (dont 2,2 milliards € pour **les montres**), principalement originaires de Suisse, de l'Union européenne et de Chine.

IMPORTATIONS
(2.575 MILLIONS D'€ H.T.)



Origine des produits mis à la consommation en France

Les données de Francéclat permettent également de distinguer l'origine de certains produits mis à la consommation en France en 2018. En valeur, pour les **montres**, 79% provenaient de Suisse, 7% de Chine et de l'Union européenne, 5% d'autres pays et 1% de France. Par contre, en quantité, la Chine arrive en tête (70%), les montres issues de l'Union européenne et de Suisse ne représentant respectivement que 10% et 7%. En ce qui concerne **les pendules et réveils**, en valeur, la Chine demeure à la première place (42%) suivie de l'Union européenne (29%), la Suisse (19%) ou encore de la France (7%).

Après un record des ventes en 2015, les ventes horlogères françaises restent stables (+0,2%), soit 2,5 milliards €.

CHIFFRES 2018

Industrie horlogère française : chiffre d'affaires hors taxes 2017 et 2018

	Année 2017	Année 2018	Variation 2018 par rapport à 2017
	Valeur en €	Valeur en €	
<u>Chiffre d'affaires des fabricants de montres</u> (H.T.)	54 481 000	54 626 000	0,27%
Métropole	32 989 000	31 232 000	-5,33%
Export	21 492 000	23 394 000	8,85%
<u>Chiffre d'affaires des fabricants de composants</u> (H.T.)	116 710 000	137 363 000	17,70%
Métropole	7 007 000	8 065 000	15,10%
Export	109 703 000	129 298 000	17,86%
<i>dont Fabricants de boîtes de montres et de bracelets de montres en métal</i>	<i>51 137 000</i>	<i>64 160 000</i>	<i>25,47%</i>
<i>Métropole</i>	<i>2 948 000</i>	<i>4 088 000</i>	<i>38,67%</i>
<i>Export</i>	<i>48 189 000</i>	<i>60 072 000</i>	<i>24,66%</i>
<u>Chiffre d'affaires des fabricants d'horlogerie de petit volume</u> (total H.T.)	171 191 000	191 989 000	12,15%
<u>Chiffre d'affaires des fabricants de bracelets de montres en cuir</u> (H.T.)	78 796 000	93 602 000	18,79%
Métropole	6 725 000	6 852 000	1,89%
Export	72 071 000	86 750 000	20,37%
<u>Chiffre d'affaires des fabricants d'horlogerie de gros volume</u> (H.T.)	36 212 000	35 463 000	-2,07%
Métropole	10 435 000	10 770 000	3,21%
Export	25 777 000	24 693 000	-4,21%
<u>Chiffre d'affaires des fabricants d'horlogerie</u> (total H.T.)	286 199 000	321 054 000	12,18%

Source : Observatoire Francéclat / I.N.S.E.E.

CHIFFRES 2018

Commerce extérieur

	Quantités	Valeur en €	PUM en €
<u>Importations</u>			
Montres	19 423 710	2 181 324 000	112,30
<i>dont Quartz analogiques*</i>	14 174 281	729 231 000	51,45
Composants		157 484 000	
<i>dont Mouvements de montres terminés</i>	1 089 622	26 766 000	24,56
<i>dont Boîtes de montres</i>	1 344 387	9 544 000	7,10
Bracelets de montres		126 248 000	
Total Industrie de la montre		2 465 056 000	
Horlogerie domestique	9 051 543	61 118 000	6,75
Horlogerie technique		48 315 000	
Mouvements d'horlogerie terminés		239 000	
Pièces détachées		763 000	
Total Horlogerie de gros volume		110 435 000	
Total Horlogerie		2 575 491 000	
<u>Exportations (Producteurs et non producteurs)</u>			
Montres	4 983 408	1 853 221 000	371,88
<i>dont Quartz analogiques*</i>	2 939 748	709 707 000	241,42
Composants		224 899 000	
<i>dont Mouvements de montres terminés</i>	847 437	37 094 000	43,77
<i>dont Boîtes de montres</i>	300 312	4 489 000	14,95
Bracelets de montres		283 113 000	
Total Industrie de la montre		2 361 233 000	
Horlogerie domestique	1 446 920	35 192 000	24,32
Horlogerie technique		88 001 000	
Mouvements d'horlogerie terminés		272 000	
Pièces détachées		509 000	
Total Horlogerie de gros volume		123 974 000	
Total Horlogerie		2 485 207 000	

* Montres-bracelets seulement

La **filière horlogère française** comprend trois secteurs d'activité :

- les **composants de montres** et la sous-traitance pour le luxe ou le travail de précision (boîtes, aiguilles, mouvements et pièces constitutives, bracelets ...)
- les **marques de montres** (du design à l'assemblage réalisé en propre ou en sous-traitance, diffusion de licences)
- l'**horlogerie de gros volume** (distribution et synchronisation de l'heure, horlogerie industrielle).

SES MISSIONS

France Horlogerie assure la représentation et la valorisation de la filière en développant ou en apportant son soutien à des projets collectifs (projets R&D, antenne à Shanghai, organisation de rencontres B to B et d'expositions grand public). Depuis 1947, date de sa création, elle met son expertise au service de ses entreprises à travers le suivi administratif, législatif, réglementaire, juridique, technique, économique et financier de la filière. En matière de propriété industrielle, elle propose à ses adhérents une aide pour le dépôt de marques, de dessins, de modèles, la recherche d'antériorité et en cas de litige. Chaque semaine, France Horlogerie diffuse sa lettre d'information professionnelle à ses adhérents et ses partenaires.

Avec un pays comme la Chine qui représente un réel potentiel de développement pour les marques horlogères françaises, France Horlogerie a ouvert une antenne à Shanghai avec le soutien de Francéclat. Cette antenne a pour mission d'opérer une veille du marché chinois de l'horlogerie, de développer les relations avec les médias et les organisations professionnelles chinoises et d'apporter son concours pour assister les adhérents de France Horlogerie dans leurs relations avec les distributeurs chinois.

SON ORGANISATION



Le conseil d'administration de France Horlogerie représente l'ensemble de ses membres selon leurs métiers répartis en trois collèges (montres, composants, gros volume).

Le bureau du conseil d'administration est composé comme suit (période juillet 2017 - juillet 2019) :

Président : M. Guillaume Butty
(collège composants)

Vice-présidents : M. Jean-Pierre Bodet
(collège gros volume)

M. Pierre Burgun
(collège montres)

Trésorier : M. Gérard Simon
(collège composants)

M. Patrice Besnard est le délégué général.

COLLÈGE MONTRES

M. Philippe Bérard (SMB)
M. Jean-Luc Bernerd (MGH Lip)
M. Pascal Bole (Montres Ambre)
M. Pierre Burgun (Pierre Lannier)
M. Thierry Frésard (Saint Honoré)
M. Pierre-Michel Herbelin (Michel Herbelin)

COLLÈGE COMPOSANTS

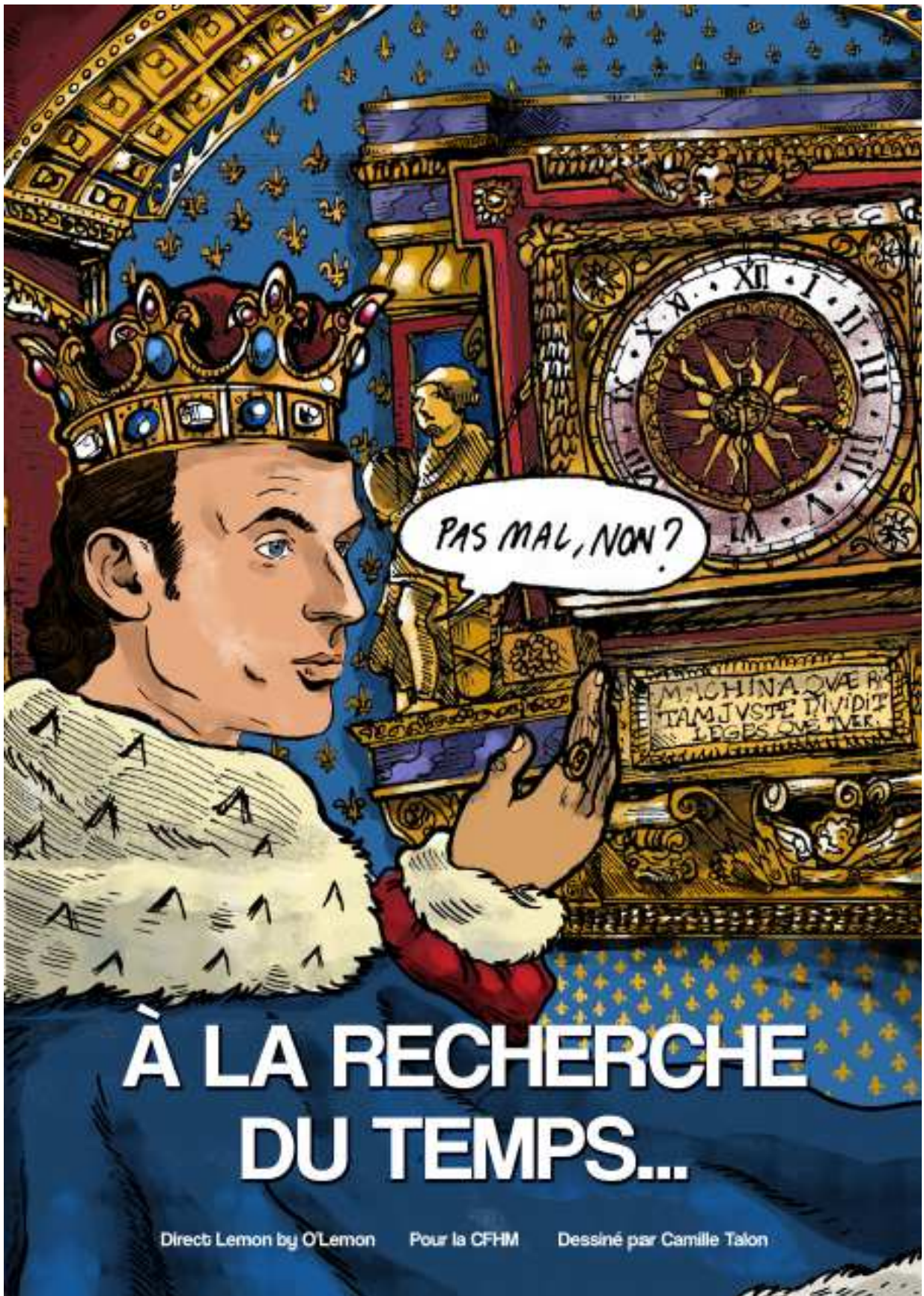
M. Pierre Berthet (Berthet Horlogerie)
M. Gilles Buliard (La Pratique)
M. Guillaume Butty (Tena Butty & Robur)
M. Antoine Gérard (IMI)
Mme Françoise Miserez (FM Industries)
M. Gérard Simon (Sibra)
M. Sylvain Tatu (Fralsen)

COLLÈGE GROS VOLUME

M. Jean-Pierre Bodet (Bodet)
M. Michel Caron (Dimahor)

PARTENAIRES ET INTERLOCUTEURS

- les services de la Commission européenne à Bruxelles et à Berne
- les élus du Doubs et de Bourgogne-Franche-Comté en raison de la forte présence de l'industrie horlogère dans cette région
- les administrations centrales telles que la Direction générale des Entreprises (DGE)
- la Fédération de l'horlogerie et des activités connexes de l'Union européenne EuroTempus
- le Comité professionnel de développement économique (CPDE) Francéclat
- le Comité permanent de l'Horlogerie européenne (CPHE)
- la commission de normalisation horlogère Afnor, le Comité européen de normalisation (CEN) et le comité international ISO/TC 114
- les associations représentatives de l'Industrie : France industries créatives pour les métiers de création (ex Comité de liaison des industries de main-d'œuvre - CLIMO) et France Industrie pour le niveau national de l'Industrie
- le Conseil Interprofessionnel de la bijouterie et de l'horlogerie (CIBH)
- la Société de développement de l'horlogerie (SDH)
- l'Union de la bijouterie et de l'horlogerie (UBH - détaillants)
- La Fédération nationale artisanale des métiers et de création du bijou, de l'horlogerie et des activités connexes (Fnamac)
- le Groupement des installateurs d'horlogerie d'édifices et d'équipements campanaires (GIHEC)
- le Conservatoire européen des cloches et horloges (CECH)
- l'Association française des amateurs d'horlogerie ancienne (AFAHA)



À LA RECHERCHE DU TEMPS...

Direct Lemon by O'Lemon

Pour la CFHM

Dessiné par Camille Talon

BD réalisée pour la synchronisation horaire